

Réunion de concertation entre Laurence Rossignol et la FNAQPA

Adopter de nouvelles postures afin de redonner au secteur un nouveau souffle en matière de gouvernance et de pilotage

Reçue le 18 Septembre 2014 par Laurence Rossignol, secrétaire d'état chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, la FNAQPA a rappelé la nécessité d'adopter de nouvelles postures afin de redonner au secteur un nouveau souffle en matière de gouvernance et de pilotage.

Parmi ces nouvelles postures, la FNAQPA estime impératif de placer les attentes des personnes âgées en terme d'**habitat** au coeur de toutes démarches d'accompagnement, fût-il question de l'habitat traditionnel, intermédiaire ou médicalisé de leur parcours résidentiel.

Il faut donc revenir à des logiques de domicile, y compris dans les maisons de retraite qui demain, doivent être soutenues dans le développement de la vie sociale qui constitue la première attente des personnes âgées.

En termes économiques, la FNAQPA demande également un nouveau souffle et de nouvelles postures de gouvernance, qui se traduisent par une approche économique globale du **vieillissement** au service d'une réelle efficacité, rappelant que l'efficacité est le rapport entre la qualité du service et son coût, et non pas une logique de petites économies comptables.

La FNAQPA est convaincue qu'une nouvelle approche est possible, à condition de responsabiliser les acteurs du terrain. Cette nouvelle approche passe également par des modes de contractualisation modernisés, comme la loi d'adaptation de la société au vieillissement vient de l'intégrer dans le champ de l'**aide à domicile**.

A ce titre, la loi constitue un socle qui doit permettre d'aller plus loin sur ces questions.

La FNAQPA a également rappelé à la secrétaire d'état la déception et les attentes des établissements dans le cadre de cette loi.

Réactive à tous ces arguments, **Laurence Rossignol** a convié la FNAQPA à les développer lors des prochaines réunions de concertations sur les établissements prévues pour octobre 2014.

A noter que compte-tenu du calendrier parlementaire de la loi, la FNAQPA restera également vigilante sur l'affectation totale de la **CASA** (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) à son objet, c'est-à-dire l'aide aux personnes âgées, et ce dès 2015